



Fonds d'Intervention pour l'Environnement
@FieBurkina / <https://fie-burkina.org>

FIE News

Numéro 001

Le périodique d'information en ligne du Fonds d'Intervention pour l'Environnement



COP 26

le FIE décroche près de 100 millions de F. CFA

Lutte contre le changement climatique au Burkina Faso : Le FIE mobilise près de 100 millions de F. CFA au profit de trois communes

En marge des travaux de la 26ème conférence des parties sur les changements climatiques (COP) qui s'est tenu du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow en Ecosse, le Ministre de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique a signé, le 05 novembre 2021, un protocole d'accord avec la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations unies (FENU ou UNCDF).

Par cet acte, Siméon Sawadogo et Preeti Sinha ont ainsi conclu le partenariat entre le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) et le mécanisme de financement dénommé LoCAL facility.

Près de 100 millions de F. CFA (176 000 US Dollars), c'est le montant de ce protocole de financement destiné à accompagner trois (03) communes du Burkina Faso sur la période d'octobre 2021 à décembre 2022. Ce partenariat vient concrétiser la phase pilote du mécanisme LoCAL et se présente comme une opportunité pour le Burkina Faso priorisé parmi d'autres pays dans cette étape de cadrage pour l'expérimentation de ce mode de financement prévu pour démarrer avant fin 2021.

Notre pays récolte ainsi le mérite des résultats majeurs engrangés dans le domaine de la lutte contre le changement climatique mais aussi le retour de son engagement au plus haut niveau sur la question. C'est pourquoi, en se félicitant de l'aboutissement de la signature du protocole d'accord et de la lettre d'accord entre le Burkina Faso et l'UNCDF marquant le départ du projet, le Ministre Siméon Sawadogo a affirmé que cet acquis devrait être capitalisé pour une mobilisation plus importante des financements climatiques.

Les ressources mobilisées pour cette phase pilote serviront à subventionner à environ 70%, les trois (03) communes pour la mise en œuvre d'activités d'adaptation aux changements climatiques. En effet, la contribu



tion de l'UNCDF sera de 40 000 US Dollars par commune et par an. Le reste du financement servira à supporter les frais liés à la gestion du processus, soit environ 30%.

La durée du protocole signé est de trois (03) ans et selon ses termes, la contribution de l'UNCDF de 100 millions F. CFA au profit du Burkina sera reconduit sur les deux années suivantes. Après la phase pilote, le projet s'élargira à vingt-cinq (25) communes du Burkina Faso.

Dans le mécanisme, le FIE jouera le rôle de gestionnaire du compte d'affectation spéciale LoCAL. A ce titre, il est responsable de la gestion et du fonctionnement de ce compte, y compris de la comptabilité et des rapports sur les opérations. Pour remplir cette fonction, le FIE s'attèlera à ouvrir son compte FIE – LoCAL auprès du Trésor, à formaliser son Comité Technique, à finaliser la sélection des trois (03) communes et à travailler avec les communes sélectionnées sur la signature des conventions de financement pour leur participation au programme LoCAL.

Le LoCAL est un mécanisme standard, reconnu au niveau international et basé sur le pays, pour canaliser le financement climatique vers les communes, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Il vise ainsi à contribuer, au niveau local, à la réalisation par les pays de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'éradication de la pauvreté (ODD 1), les villes et les collectivités durables (ODD 11) et l'action pour le climat (ODD 13).

Le mandat de UNCDF est d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes, au moyen de mécanismes financiers souples tels que des subventions, des prêts et des garanties versées aux autorités locales / aux gouvernements locaux à des fins d'investissements.



COP 26 : Un plaidoyer en faveur du FIE



« Initiatives finance climat du FIE », c'est l'activité organisée par le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) au pavillon climatique de la Francophonie à Glasgow. Un événement pour séduire les partenaires à financer davantage les actions du FIE.

Présenter les actions réalisées en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre les changements (adaptation et atténuation) et susciter des partenaires pour le financement des projets, c'est l'exercice auquel s'est prêté le FIE à la COP26. Au pavillon climatique de la Francophonie, ils étaient nombreux les délégués et partenaires qui ont suivi le plaidoyer porté par le Ministre de l'environnement, de l'économie verte et du

changement climatique, Siméon Sawadogo.

L'objectif principal de cette activité de l'avis de Dr. Jean-Marie Sourwema, Directeur Général du FIE, est de présenter les actions climatiques du FIE. Il s'est agi spécifiquement de présenter les initiatives réalisées et celles en cours ; proposer des pistes de partenariats pour une mobilisation accrue de la finance climat à travers le plaidoyer.

Le FIE a eu à financer 370 projets dont 81 dans les domaines des changements climatiques et une centaine portée par les organisations féminines. Par ailleurs, dans le cadre de l'implémentation de la REDD+ au Burkina Faso, le FIE est la structure de gestion fiduciaire.

L'ambition selon Siméon Sawadogo, c'est de réussir l'accréditation au Fonds vert pour le climat pour mobiliser plus de ressources pour des projets à impact ; réussir la mise en œuvre du Mécanisme LoCAL au Burkina Faso ; être un partenaire fiduciaire des mécanismes de financements internationaux.

En rappel, le Fonds d'Intervention pour l'Environnement a pour mission principale de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux du Burkina Faso, et notamment : la réduction des tendances

actuelles de dégradation de l'environnement et des pertes économiques liées ; la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ; le développement économique du pays en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles ; la réduction de la pauvreté par un mode d'intervention approprié auprès des bénéficiaires directs et indirects des actions environnementales financées par le Fonds. **Avec la collaboration de la DCPM/MEEVCC**

Jean Marie Sourwema confirmé DG du FIE

Le Conseil des Ministres de ce mercredi 27 octobre 2021 a procédé à plusieurs nominations. Ainsi, au titre du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique, plusieurs responsables de services ont été confirmés à leurs postes.

Parmi ceux-la, Jean Marie SOURWEMA, Directeur Général du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), compte de l'utilisation des fonds alloués.

En poste depuis 2019, cet inspecteur des impôts doit continuer à piloter l'instrument financier dont les missions essentielles sont de mobiliser des financements, des les allouer à des porteurs de projets sur le plan national et de suivre et rendre compte de l'utilisation des fonds alloués.



LE FIE à l'exposition du 10ème anniversaire du FONRID

Le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) a pris part du 13 au 15 octobre 2021 sur le site de l'Université Joseph KI-ZERBO à l'exposition organisée dans le cadre de la commémoration du 10ème anniversaire du FONRID.

Une occasion pour des dizaines de visiteurs de prendre contact pour la première fois avec le FIE.

Des visiteurs parmi lesquels des étudiants, des chercheurs, des innovateurs, des acteurs de l'environnement et des personnalités ministérielles.



Publication

Direction de la Communication et des Relations Publiques du FIE

Crédits photo

Amadou Oury SANOU
(DCRP FIE)

Infographie et montage

Wakatt Médias

Plus

@FieBurkina /
<https://fie-burkina.org>

Management des risques : la cartographie du FIE validée

Le Fonds d'intervention pour l'Environnement (FIE) a procédé ce vendredi 1er octobre 2021 à la validation de sa cartographie des risques.

C'était au cours d'un atelier qui a réuni les représentants du cabinet chargé de l'élaboration et les directeurs et chefs de services du FIE.

Les travaux d'élaboration de ce document entamés depuis plusieurs mois devaient aboutir à une identification de l'essentiel des risques liés au fonctionnement du fonds ainsi des actions de mitigation associées.

Les consultants recrutés avaient également la mission de former le personnel du FIE sur le management des risques.

Après plusieurs heures d'échanges sur les livrables du cabinet, le document de la cartographie a été validé sous réserve de la prise en compte des observations.



CA extraordinaire du FIE : validation d'un projet d'indemnisation de victimes de dégâts causés par des animaux sauvages

Le Conseil d'Administration (CA) du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) était en session ce samedi 18 septembre 2021 à Koudougou.

Pour cette première session extraordinaire de l'année 2021, les administrateurs du FIE ont examiné un projet d'indemnisation de victimes de dégâts causés par des animaux sauvages, projet présenté par le Directeur Général des Eaux et Forêts, Président



statutaire du Comité thématique « Forêt et faune ». Ce projet fait suite aux travaux de la dernière session du comité tenue les 28 et 29 juin 2021 à Ouagadougou et qui a tranché sur trois cent vingt et un (321) procès-ver

baux de constats de dégâts causés par des animaux sauvages provenant de sept (07) régions administratives.

Trois cent quinze (315) de ces PV sont validés pour un montant total de quatre-vingt-cinq millions treize mille quatre cent vingt (85 013 420) F. CFA.

Après examen du projet et des difficultés relatives à la question de l'indemnisation des dégâts d'animaux sauvages, le CA a donné son accord pour le dédommagement des victimes en fonction des prévisions financières du FIE tout en formulant des recommandations à l'intention du Comité thématique « Forêt et faune ».

Le CA a, en outre, examiné des documents relatifs à l'utilisation des recettes au profit du FIE de la taxe sur les sachets plastiques. Le dossier est porté par le Directeur Général de la Préservation de l'Environnement par ailleurs Président du Comité Thématique « Environnement et cadre de vie » chargé de la question.

A l'étude des propositions formulées, les administrateurs du FIE ont souhaité une amélioration de l'affectation des ressources qui seront plus orientées vers la récupération et la valorisation des déchets plastiques conformément à l'esprit de la taxe.

Soutenances 2021 à l'ENEF : trois thèmes portent sur le FIE



Les 21 et 22 septembre 2021, les élèves inspecteurs de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) sont passés devant leurs jurys pour leurs soutenances de fin d'études.

A l'occasion, trois thématiques portant sur le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) ayant fait l'objet de recherche ont été présentées.

Pour s'être intéressé à la « Gestion des conflits Homme-Faune par le FIE dans la région des Cascades :

Etats des lieux de la mise en œuvre du décret N°2016-111/PRES/PM/MEEVCC/MATD-SI portant conditions et modalités de réparation des dommages causés par certaines espèces animales sauvages au Burkina Faso », Wahabo KABORÉ a obtenu la note de 18/20.

Le même thème a été développé par Étienne BOUDA qui a mené son étude dans les provinces du Kenedougou et de la Comoé. Un travail sanctionné par la note de 17/20.

« Capitalisation des acquis du troisième appel à projets du FIE dans la région des Hauts-Bassins : Cas des projets du sous-guichet Produits Forestiers Non Ligneux » est le titre de l'étude défendue par Mamadou BARRO. Ces efforts lui ont valu la note de 17,25/20.

Les travaux de ces étudiants ont été suivis par le Directeur des Opérations du FIE, Joël BAMA et le Directeur Régional de l'Ouest, Nestor B. KINI. Pour l'année académique qui s'achève à l'ENEF, le FIE a reçu neuf (09) stagiaires. Il s'agit de quatre (04) élèves contrôleurs, un assistant, un agent technique de l'environnement et trois (03) inspecteurs.